

CODE DE DIFFICULTÉ	DÉFINITION
06 ¹	Trouble léger ou modéré du langage oral

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS GÉNÉRALEMENT OBSERVÉES DANS LE MILIEU SCOLAIRE	ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE	SERVICE MINIMALEMENT OFFERT (L'intégration à la classe régulière ou à l'école du quartier constitue le premier choix à envisager pour les élèves qui ont des besoins particuliers.) ²
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté sur le plan de la communication. ▪ Vocabulaire limité. ▪ Difficulté en ce qui a trait à l'expression et à la compréhension de phrases. ▪ Difficulté à acquérir des concepts nouveaux (espace, temps, durée, etc.). ▪ Difficulté en lecture. 	<p>Évaluation réalisée par du personnel qualifié (orthophoniste, audiologiste) qui révèle la présence d'un trouble de langage de degré léger ou modéré.</p>	<p>En classe régulière :</p> <p>L'élève est soutenu dans ses apprentissages par des pratiques pédagogiques diversifiées et la mise en place d'interventions fréquentes, d'adaptations directement en lien avec ses difficultés.</p> <p><i>Si les services d'appui et les adaptations en classe régulière, prévus au plan d'intervention, ne permettent pas à l'élève de progresser, l'analyse de ses besoins en équipe multidisciplinaire pourrait nécessiter un classement particulier.</i></p> <p>En classe spécialisée:</p> <p>Vous trouverez à l'adresse suivante http://blogues.csaffluents.qc.ca/trousseehdaa/ (onglet <i>Services aux élèves</i>) de l'information sur les classes spécialisées du primaire et du secondaire.</p>

¹ Source : Le cadre de référence pour l'identification, la référence et le classement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) du primaire et du secondaire. CSA. 2013.

² Les difficultés d'apprentissage à l'école. Cadre de référence pour guider l'intervention. MELS. 2003.